

## Compte-rendu de l'atelier du 18 avril 2019.

### Atelier n°3 Strasbourg sans perturbateur endocrinien

#### « Des perturbateurs endocriniens dans l'air et dans l'eau ? »

La troisième réunion de l'atelier d'initiative citoyenne Strasbourg sans perturbateur endocrinien (PE) s'est tenue le 18 avril 2019, de 19h à 21h, au centre administratif, en présence de Madame Chantal Cutajar, adjointe au Maire de Strasbourg, en charge de la démocratie locale et animée par Ludivine Quintallet, citoyenne de Strasbourg, à l'initiative de l'atelier.

Le Docteur Sophie Rabourdin, auteur de la bande dessinée « pollution de l'air en clair », était présente et a présenté les impacts des PE sur la santé, ainsi que les moyens de prévention et de lutte contre les PE.

#### Ordre du jour

- des perturbateurs endocriniens dans l'air et dans l'eau ? Pourquoi ?
- impacts sur la santé des PE présents dans l'air.
- exemples de démarches pour protéger l'eau des PE.
- comment réduire les PE dans l'air et dans l'eau

Introduction de Madame Chantal Cutajar et présentation de l'objectif des ateliers d'initiative citoyenne « Strasbourg sans perturbateur endocrinien » : permettre aux citoyens de contribuer à l'élaboration des politiques publiques de lutte contre les perturbateurs endocriniens, au niveau local, national et européen. Cet atelier s'inscrit dans la démarche du Pacte pour la démocratie locale à Strasbourg.

Présentation de l'ordre du jour de l'atelier du 18 avril 2019 par Ludivine Quintallet.

Présentation par le Docteur Sophie Rabourdin, de ce qu'est un perturbateur endocrinien (PE), de son mode d'action et conséquences sur notre santé : cancers, maladies respiratoires et cardiovasculaires, troubles de la reproduction, baisse de la fertilité, hyperactivité..

Identification de la présence de PE dans notre environnement. Présentation de la problématique de l'incinération : entraîne la dissémination dans l'air de PE (dioxines etc...)

Le docteur Rabourdin donne des conseils pour se protéger des PE, émet des préconisations pour protéger l'air intérieur et l'air extérieur des PE ainsi que pour réduire la pollution de l'air liée au trafic routier.

Présentation par Ludivine Quintallet : les perturbateurs endocriniens dans l'eau, quelques exemples pour protéger la ressource en eau:

- la démarche zéro produit phytosanitaire de la ville de Strasbourg.
- Cas des copropriétés privées: "le prestataire en charge de l'entretien des espaces extérieurs utilise-t-il des produits phytosanitaires dans ma copropriété" ?

### **Préconisations des participants :**

- organiser une collecte des biodéchets
- création/développement d'usine de méthanisation
- soutenir les actions de récupération des denrées à date de péremption courte pour éviter le gachis
- interdire l'utilisation de pesticide dans les espaces verts communaux ou privés
- réglementer plus strictement l'utilisation de pesticide dans l'agriculture (vignes) et notamment à proximité d'habitations
- encourager des initiatives de jardins/potagés partagés pour sensibiliser les populations.
- diminuer les déchets en faisant du compostage, multiplier les sites de compostage.
- augmenter la surface d'espaces verts, par rapport aux surfaces construites.
- privilégier les transports électrifiés.
- obligation pour les agriculteurs de déclarer les intrants utilisés pour leurs cultures. Affichage à l'attention des consommateurs sur les produits, des intrants utilisés pour leur production.
- favoriser les circuits courts, principalement dans la restauration collective.
- instauration de cours de sensibilisation à l'environnement à l'école,
- limiter la vitesse et synchroniser les feux tricolores pour favoriser les automobilistes qui réduisent leur vitesse.
- développer la permaculture.

### **Préconisations pour réduire la pollution liée au trafic routier :**

- limitation puis interdiction des véhicules polluants dans les villes
- Développer les pistes cyclables à l'écart des voitures
- Développer les transports fluviaux et ferroviaires
- Limiter en ville la vitesse à 30 km/h et couper le moteur au feu
- Modifier le déclenchement des procédures d'alerte par la préfecture
- Mesures renforcées lors de procédures d'alerte
- Établir une véritable campagne de santé publique locale
- Création de réseau de citoyens « capteurs » pour effectuer des mesures de pollution